

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 juin 2014
(convocation du 17 juin 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15
M. TRIJOLET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

BLANQUEFORT - Tram-Train du Médoc - Acquisition de l'immeuble bâti sis 7 rue des Fauvettes cadastré BM 276 et appartenant à Monsieur et Madame Ylmaz Balta - Décision - Autorisation

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Monsieur et Madame Ylmaz Balta sont propriétaires de l'immeuble bâti sis 7 rue des Fauvettes à Blanquefort cadastrée BM 276 (devenu BM 397 et BM 396) pour une contenance de 286 m².

Le projet Tram-Train du Médoc, déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 23 mars 2012 a nécessité l'acquisition d'une emprise de terrain nu d'une contenance de 104 m² cadastrée BM 397 issue de la division de la parcelle BM 276 ci-dessus désignée.

Par acte en date du 4 juillet 2013, la Communauté Urbaine a procédé à l'acquisition de cette emprise et s'est engagée, au titre de la reconstitution des fonctionnalités, à reconstruire le mur de clôture à la nouvelle limite de propriété.

Cependant, la réalisation de ce mur nécessite une emprise de travaux de 3 m de largeur par rapport à la nouvelle limite de propriété côté voie ferrée. Compte tenu de cette nouvelle contrainte, les propriétaires seraient disposés à vendre le solde de leur propriété.

Considérant qu'en outre cette acquisition permettra de valoriser le délaissé communautaire contigu, cadastré BM 275p.

Au vu de l'intérêt pour la Communauté urbaine de Bordeaux de pouvoir disposer de l'emprise complémentaire pour réaliser le mur dans le calendrier retenu.

Il vous est proposé d'acquérir le solde bâti d'une contenance de 286 m² cadastré BM 396.

Aux termes des négociations, un accord amiable pourrait être conclu au prix de 181 000 euros qui n'est pas supérieur à l'estimation de France Domaine.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

VU l'article L 1311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les projets d'opérations immobilières mentionnés à l'article L 1311-10 doivent être précédés, avant toute entente amiable, d'une demande d'avis de l'autorité compétente de l'Etat lorsqu'ils sont poursuivis par les Collectivités territoriales, leurs groupements et leurs Etablissements publics

VU l'estimation de France Domaine n° 2014-056V1043 en date du 9 mai 2014

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

L'intérêt d'acquérir l'immeuble bâti ci-dessus désigné.

DECIDE

Article 1 : l'immeuble sis 7 rue des Fauvettes à Blanquefort cadastré BM 396 pour une contenance de 286 m² et appartenant à Monsieur et Madame Balta est acquis par la Communauté urbaine de Bordeaux sur la base d'un prix de 181 000 euros qui n'est pas supérieur à l'estimation de France domaine.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte et tous autres documents se rapportant à cette acquisition.

Article 3 : la dépense et les frais résultant de cette acquisition seront imputés sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe Transports de l'exercice en cours, Chapitre 21, Compte 2115, CdR KD00 Opération 31P121O002T002.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 8 JUILLET 2014

M. JACQUES MANGON